

Publicité pour un commerçant

Par britdget, le 04/03/2022 à 19:44

Bonjour,

En qualité de cliente, je fais de la publicité, gracieusement, sur facebook pour les commerçants chez qui je fais mes courses. Ai-je le droit ? puis-je mentionner des prix ?

D'autre part, je fais de la publicité, gracieusement, toujours sur facebook, pour un ami photographe amateur qui souhaite vendre ses clichés. Puis-je faire de la publicité librement ?

Je vous remercie de vos réponses.

Par Zénas Nomikos, le 04/03/2022 à 20:51

Bonjour,

je ne vois pas ce qui pourrait vous empêcher de vanter les produits et les services dont vous êtes satisfaite.

Le mieux serait peut-être d'en parler avec les commerçants concernés par vos publicités à petite échelle mais pub quand-même.

Je vous encourage et je vous exprime mon approbation pour votre activité bénévole qui part d'un bon sentiment et d'un bon état d'esprit qui profite à tous.

Par exemple, en ce qui me concerne, j'achète mes pizzas à emporter chez un artisan qui a une page facebook sur laquelle on peut liker et publier ses avis, je n'ai pas hésité à faire l'éloge des ses bonnes pizzas artisanales cuites au feu de bois.

Par Tisuisse, le 05/03/2022 à 08:10

Bonjour,

Surtout ne mettez pas les prix car ceux-ci évoluent et vous risqueriez de vous retrouver avec

une procédure pour publicité mensongère si les prix ont augmenté entre temps.

Par Zénas Nomikos, le 05/03/2022 à 13:56

Rebonjour tout le monde,

merci à Tisuisse pour sa vigilance, sa prudence et sa science appréciable et bonne.

@<u>britdget</u>, à toutes fins utiles, voici : faites une recherche Ctrl+F ou G avec le mot "prix" dans ces articles de code légifrance de la consommation :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006069565/LEGISCTA000032220949/#L